DLP-7-6-63 225125

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

(Tél. 92-97-11 Postes 260 et 263)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier,
CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

BULLETIN N° 33 de JUIN 1963.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

POIRIERS - POMMIERS

CARPOCAPSE.- Mettre en place un traitement dès le début de la seconde décade de juin.

Utiliser de préférence un insecticide également efficace contre Pucerons et Acariens.

TAVELURE.- N'intervenir contre la Tavelure que dans les Vergers où des taches seront observées ; les risques d'infections primaires sont devenus très faibles.

V I G N E

MILDIOU.- Des foyers, dispersés dans le Vignoble existent depuis le 29 Mai.

Le traitement, très important, mis en place avant le 30 Mai a permis de limiter les repiquages provoqués par les dernières pluies.

De nouvelles taches vont apparaître dans les prochains jours : si, alors des pluies se produisaient, la situation deviendrait rapidement grave dans un vignoble non protégé.

Effectuer un traitement, de préférence dès réception de cet avis, au plus tard avant le 9 Juin.

BLACK-ROT.- Le traitement "Mildiou" conseillé ci-dessus est à étendre à tous les secteurs intéressés par le Black-Rot.

P.173

INFORMATIONS.-

VIGNE

OIDIUM.- Etendre à l'ensemble du vignoble le traitement précédemment conseillé (renouveler ce traitement dans les endroits sensibles).

ANTHRACNOSE.- Des traitements s'imposent sur Producteurs directs dans les régions où cette maladie sévit habituellement : les grains attaqués présentent des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

BETTERAVES

PUCERONS.- Surveiller les cultures : intervenir avant qu'il y ait pullulation.

POMMES DE TERRE

MILDIOU.-

Dans les cultures bien développées (cultures dont le feuillage atteint ou dépasse 15 à 20 cm de hauteur), il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception de cette note.

Une prime de 10 F sera attribuée aux 5 premières personnes qui feront parvenir à la Station des feuilles attaquées par cette maladie.

DORYPHORE.-

Nous rappelons que la lutte contre ce parasite est obligatoire.

Surveiller les pontes afin d'intervenir après éclosion des larves, dès que celles-ci atteindront approximativement la grosseur d'un grain de blé.

Clermont-Ferrand, le 5 Juin 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 456 du 5 Juin 1963 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 9.